Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604002SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-04-002

Objet de la délibération
CONSEIL MUNICIPAL REGLEMENT INTERIEUR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : PABOEUF Patrick.

Objet de la délibération :
CONSEIL MUNICIPAL
REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil approuve le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT